

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 Décembre 2021 à 20 h 00

Articles L. 2121-25 et R. 2121-11
du C.G.C.T.

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire mixte (en présentiel et en visioconférence) au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Elus en présents : BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, LEMOUTON-MAZIERES Franck, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, MONTROZIER Catherine, , PINTRE-GALIERE Julie et RIVIERE Hélène.

Elus en distanciels : NEUVILLE Daniel et TERRAL-BOUDES Vanessa.

Absents excusés : BOSSET Eric (pouvoir à CALVET Jean-Louis), DIAZ François (pouvoir à BOUDES Roger), JEANJEAN Chantal (pouvoir à CALVET Jean-Louis), LAFITTE Stéphanie (pouvoir à RIVIERE Hélène).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Christiane RASCALOU, secrétaire de Mairie, a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Le Maire demande aux conseillers présents lors de la précédente réunion de contresigner le registre des délibérations.

ACCUEIL DE LOISIRS EN GESTION DIRECTE PAR FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un accueil de loisirs sur la commune. Ce projet serait porté par l'Association Familles Rurales Aveyron Services.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Pierre-Marie BOISSONNADE chargé de développement et de la vie associative de la FDFR12. Il présente la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Aveyron qui accompagne un réseau fort de 54 structures dédiées à l'enfance dont 29 ACM (Accueil Collectifs de Mineurs) sur le département représentant plus de 60 salariés permanents (CDI) et près de 250 salariés occasionnels. Ce réseau dense a permis de structurer au fil des années une véritable dynamique favorisant la qualité des ACM Familles Rurales.

L'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est prévue pour les vacances de Pâques 2022. Il serait installé dans les locaux de l'école des Cascades.

Le personnel de direction prendra ses fonctions au 1er mars 2022 alors que la personne chargée de l'animation débutera au 1er avril 2022. Selon les fréquentations et les réponses aux préinscriptions du deuxième semestre, une 3ème personne dédiée à l'animation sera quant à elle recrutée en septembre 2022. Les budgets prévisionnels prévoient donc une masse salariale indexée sur cette organisation.

Les éléments pris en compte pour établir les budgets prévisionnels 2022 et 2023 sont :

- Pour 2022, il est prévu une fréquentation de 5 enfants pour les mercredis avant l'été puis sur 17 enfants de septembre à décembre. Concernant les petites vacances, il est prévu une moyenne de 13 enfants en avril puis 19 sur Toussaint. L'été, 25 en juillet puis 23 en Août. Pour l'équilibre du budget prévisionnel de l'ALSH Creissels, la subvention de la commune s'élèverait environ à 48 700 €
- Pour 2023, 17 enfants les mercredis, 19 les petites vacances puis 25 et 23 pour Juillet et Août + 2 séjours accessoires de 5 jours pour 15 enfants. Pour l'équilibre du budget prévisionnel de l'ALSH Creissels, la subvention de la commune s'élèverait environ à 61 300 €.

La participation des familles a été évaluée sur un prix moyen de journée à 11,20 € (hors repas) et l'adhésion annuelle à 27 € par famille. Les inscriptions pourront se faire à la journée ou à la demi-journée.

Il est aujourd'hui nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Familles Rurales, ce qui permettra d'engager le processus de création de l'accueil de loisirs (déclarations, recrutements...etc.).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour la création d'un accueil de loisirs qui sera installé dans les locaux de l'école des Cascades.
- dit que les crédits nécessaires pour la subvention d'équilibre des budgets prévisionnels 2022 et 2023 du centre de loisirs seront inscrits au budget communal.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant à celle-ci ainsi que tout document afférent à ce projet.

RENOUVELLEMENT A L'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION 2022-2023-2024

Monsieur CARRIERE Didier donne lecture du rapport n°2

Il indique que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2021 et qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON et autorise le Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2022.

RENOUVELLEMENT A L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2022-2025

Monsieur CARRIERE Didier donne lecture du rapport n°3

Il rappelle que la commune de Creissels a souscrit, par l'intermédiaire du Centre de Gestion, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'absence des agents pour maladie ou accident de travail.

Il indique que la convention d'adhésion à ce contrat groupe assurance des risques statutaires d'une durée de 4 ans prend fin le 31/12/2021.

Il expose ensuite que le Centre de Gestion a procédé à une nouvelle consultation pour un contrat de groupe et a communiqué à la Commune de Creissels les résultats de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide le renouvellement de l'adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion aux conditions suivantes :

Assureur : GRAS SAVOYE / CNP Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les agents affiliés à la CNRACL, avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire avec un taux de 5.95 % de la masse salariale.

BAIL A REHABILITATION AVEC AVEYRON HABITAT POUR LES 3 LOGEMENTS PLACE DU BAUMAS

Madame RIVIERE Hélène donne lecture du rapport n°4

Elle rappelle que l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage AMO pour le projet de rénovation du café restaurant « Ganache » a été confiée à Aveyron Habitat par délibération du 24 novembre 2021.

Pour faire face à la demande de logements qui s'exprime sur la Commune depuis quelques années et dans le souci de favoriser une politique de maintien et d'accueil, elle propose l'intervention d'AVEYRON HABITAT pour la réalisation d'un nouveau programme comprenant du logement en locatif social (financement Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) et/ou Prêt Locatif Aide Intégration (P.L.A.I.)).

Cette intervention pourrait se faire sous la forme de la réhabilitation des logements situés au 1^{er} et 2^{ème} étage au-dessus de l'ancien café « Ganache », sis : 1 place du Baoumas parcelle section AC n° 212.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (NEUVILLE Daniel) décide :

- de la réhabilitation des 3 logements situés au 1^{er} et 2^{ème} étage au-dessus de l'ancien café « Ganache » et des locaux annexes situés au sous-sol ;
- de solliciter AVEYRON HABITAT en qualité de Maître d'ouvrage ;
- de la mise à disposition des locaux à AVEYRON HABITAT par bail à réhabilitation d'une durée de 52 ans;
- que la Commune apportera sa garantie à hauteur de 50% auprès de la C.D.C. ou d'un autre organisme bancaire pour les emprunts que l'organisme sera appelé à contracter (P.L.U.S. et P.L.A.I.), et de 100% pour celui contracté auprès d'ACTION LOGEMENT (1% Logement) ;
- d'autoriser d'ores et déjà Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer la convention de partenariat correspondante et à passer tout acte ou autre convention nécessaires à l'exécution de la présente.

CANTINE SCOLAIRE : FIXATION DU TARIF 2022

Monsieur le Maire expose au conseil que par délibération en date du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs 2021 du repas de la cantine, basés sur le revenu fiscal de référence RFR des parents d'élèves.

Ils s'établissaient ainsi :

Catégories tarifaires :	T	A	R	I	F
Quotients 2019 (RFR/parts)	< à 3.964	de 3.964 à 7.135	de 7.136 à 9.131	de 9.132 à 11.916	> 11.916
Prix du repas	2.35 €	2.85 €	3.45 €	4.10 €	4.60 €

Il précise que 6039 repas ont été servis durant l'année civile 2021 (4988 en 2020), soit en moyenne 42 repas par jour de classe et que les familles participent à hauteur de 45 % du coût du service.

La recette issue de la facturation des repas a représenté 21 856.95 € en 2021. Il en résulte un prix moyen encaissé auprès des familles de l'ordre de 3,62 € par repas.

Par ailleurs, il indique que c'est la cuisine centrale de Millau qui livre quotidiennement les repas pour un coût de 4,87 € l'unité TTC.

Il est à noter que ces tarifs n'ont pas subi de majoration depuis 2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2022 les tarifs du repas de la cantine scolaire au même prix que ceux de 2021, sur la base des revenus 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Mme MARRA signale que les abords de l'école qui sont à l'ombre sont gelés et par conséquent dangereux car extrêmement glissants. Mme PINTRE-GALIERE demande à ce qu'ils soient régulièrement salés. Le personnel municipal salera chaque fois que nécessaire.

M. le Maire aborde le sujet des travaux sur le boulevard Raymond VII. Il précise qu'ils débiteront le 31 janvier prochain pour une durée de 7 mois. Il précise le montant des différents marchés attribués :

lots	Candidat retenu	Montant HT
Lot n°1 : Réseaux génie civil,	SA2P/SDEL	<u>Cté de Cnes :</u> 79 000.00 € Cne de Creissels : 117 000.00 € SIEDA : 102 091.06 € Total HT : 298 091.06 €
Lot n°2 : Terrassements et voirie,	CONTE	<u>Cté de Cnes :</u> 471 355.75 €
Lot n°3 : Eclairage public.	SDEL/SA2P	<u>Cté de Cnes :</u> 21 721.00 €

A noter que la Commune de Creissels, outre sa prise en charge des travaux sur les réseaux AEP et EU du lot n°1 (117 000 €), participera auprès de la Communauté de Communes sur les autres travaux.

M. BOUDES aborde le sujet du marché dominical et signale le mécontentement de plusieurs commerçants suite à un changement d'emplacement. En effet, plusieurs d'entre eux se plaignent d'être moins visibles et ont vu leur chiffre d'affaire baisser suite à ce changement d'emplacement. M. BOUDES précise que les commerçants concernés souhaitent rencontrer les élus pour s'entretenir avec eux à ce sujet.

La séance est levée à 22 h 15.